



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 décembre 2025 — N° 24

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Murray Levine.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'école À pas de géant.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre de Ressources Périnatales Les Relevailles de Montréal.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de souligner les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Rafaëlle Carrier.

3 décembre 2025

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner l'importance de contrer l'extorsion au Québec.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club de l'âge d'or Le Blainvillois.

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Normand Demers.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de remercier le personnel des bureaux de circonscription.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Bio Biscuit, lauréate d'un prix Performance Québec.

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole Saint-Siméon–Port-Daniel.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet de circuit Brome-Yamaska, récompensé au Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est.

3 décembre 2025

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 07.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 195 Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 195.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 61 concernant le parc d'attractions La Ronde, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 novembre 2025 par Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey).

(Dépôt n° 413-20251203)

3 décembre 2025

Dépôts de rapports de commissions

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 2 décembre 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 414-20251203)

M. Laframboise (Blainville), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 25, 26 et 27 novembre et le 2 décembre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

(Dépôt n° 415-20251203)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 266 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès équitable aux services de garde et aux crédits d'impôt pour les enfants placés en banque mixte.

(Dépôt n° 416-20251203)

3 décembre 2025

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 26 653 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du Programme de l'expérience québécoise.

(Dépôt n° 417-20251203)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), madame Naomi Ayotte, membre et vice-présidente par intérim, Commission d'accès à l'information, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section surveillance, pour un mandat de cinq ans à compter du 4 décembre 2025 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de madame Naomi Ayotte comme membre et vice-présidente de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 418-20251203)

3 décembre 2025

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 79 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Bélanger, ministre responsable des Services sociaux, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes handicapées, qui se tient le 3 décembre sous le thème : Comprendre, Agir, Bâtir;

QU'elle réaffirme l'importance de promouvoir la pleine participation sociale, professionnelle et citoyenne des personnes en situation de handicap, ainsi que le respect de leurs droits et de leur dignité;

QU'elle reconnaisse la contribution essentielle des personnes handicapées à la vitalité de notre société et l'importance d'éliminer les obstacles qui limitent leur inclusion;

QU'elle souligne le travail des organismes, des proches aidants et des intervenantes et intervenants qui accompagnent quotidiennement les personnes en situation de handicap;

QU'enfin, l'Assemblée nationale s'engage à poursuivre ses efforts afin de bâtir un Québec véritablement inclusif pour toutes et tous.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

3 décembre 2025

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 80 en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Morin (Acadie), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), présente une motion concernant l'inscription du droit à l'avortement dans le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), présente une motion concernant la lutte contre le déclin de la langue française au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lemieux (Saint-Jean), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le déclin de la langue française au Québec et plus particulièrement à Montréal;

QU'elle rappelle que la langue française est le cœur de l'identité québécoise;

3 décembre 2025

QU'elle affirme qu'il est de la responsabilité des élus du Québec, de toutes allégeances politiques et de tous les paliers de gouvernement, de défendre la langue française.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 81 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*;
- la Commission des finances publiques, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant le regroupement de Mutuelle Beneva et de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique.

3 décembre 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Boulet, ministre du Travail, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

3 décembre 2025

M. Boulet, ministre du Travail, propose l'ajournement des travaux au jeudi 4 décembre 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 35, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 décembre 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

3 décembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Legault, premier ministre :

(Vote n° 79)

POUR - 100

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (IND)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (IND)	(Dubuc)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

3 décembre 2025

Sur la motion de Mme Prass (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Bélanger, ministre responsable des Services sociaux, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 80)

POUR - 94

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (IND)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Caron (CAQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)	

3 décembre 2025

Sur la motion de M. Lemieux (Saint-Jean), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 81)

POUR - 93

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Malette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	Marissal (IND)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
		Paradis (PQ)	
		Picard (CAQ)	
		Poulet (IND)	